



3 rue du Pays Blanc
44350 SAINT-MOLF

RÉTRIBUTIONS SCOLAIRES

Année scolaire 2025/2026

Exemplaire à conserver



Nom et prénom du payeur

Nom et prénom des enfants inscrits à l'école Saint-François pour l'année scolaire 2025-2026 :

- 1 - en classe de
2 - en classe de
3 - en classe de
4 - en classe de

Choix de la contribution annuelle et récapitulatif des montants :

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3 ¹	Enfant 4
Contribution annuelle « classique » Ou²	350,00€	350,00€	262,50€	175,00€
Contribution annuelle « anticipation travaux » (facultative)	400,00€	400,00€	300€	200,00€
Responsabilité civile ³	1,31€	1,31€	1,31€	1,31€
Garantie individuelle accident AVIVA ⁴	5,65€	5,65€	5,65€	5,65€
Cotisation annuelle APEL St François ⁵	5,00€			
Total annuel par enfant	361,96€	356,95€	269,46€	181,96€
	ou 411,96€	ou 406,95€	ou 306,96€	ou 206,96€

(+)

(+)

(+)

Totaux annuels par enfant à additionner en fonction du nombre d'enfants scolarisés et du choix des contributions

Difficultés de paiement :

Les frais bancaires suite à des rejets de virement automatique seront payés par chaque famille concernée. **En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous trouvions une solution n'entraînant aucun frais.**

Pour rappel, le paiement de la contribution annuelle se fait par prélèvement automatique mensuel sans frais (sauf exception, prendre contact avec l'OGEC - ogec.saintfrancois@laposte.net). Le **montant total est prélevé en 10 fois, de septembre à juin, vers le 6 du mois.**

¹ Dégressivité à partir du 3ème enfant scolarisé dans l'école

² **Merci de rayer la contribution non-souhaitée.** En cas d'absence de choix, la contribution classique sera appliquée.

³ Payable en octobre

⁴ Payable en février

⁵ Payable en juin

Attestation sur l'honneur :

☐ J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance et m'engager à respecter le contrat de scolarisation et ses annexes (règlement financier et règlement de protection des données) qui m'ont été communiqués par l'école sur le site internet de l'école, rubrique OGEC. (<https://saintmolf-saintfrancois>)

Fait à Le Signatures :

--

Mandat de prélèvement :

Compléter ce mandat et y agraffer un RIB seulement si celui-ci a changé depuis l'année dernière.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'**OGEC St François ST MOLF** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions **OGEC St François ST MOLF** sis à Guérande. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Toute demande de remboursement doit être effectuée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être réalisée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Nom du titulaire du compte

Adresse.....

CP..... Ville..... Pays.....

Coordonnées de votre compte Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN :

[illegible]

Code international d'identification de votre banque - BIC :

[illegible]

Créancier

Nom : OGEC Saint François

Identifiant ICS : FR76 1027 8360 6100 0106 5210 469

Numéro et nom de la rue : 3, rue du Pays blanc 44350 ST MOLF

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

Fait à Le Signatures :

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque